



## Procès-verbal de l'assemblée générale 2024

Date                   Mardi 23 avril 2024  
 Lieu                   Hôtel Thorenberg/Rest. Maximo, 6014 Littau  
 Réunion               09 h 15 - 11 h 30 suivi d'un repas

### 1. Souhais de bienvenue

Le président, Monsieur Edi Ritter, au nom du comité de l'AGPL, souhaite une cordiale bienvenue aux personnes présentes.

L'invitation à l'assemblée générale d'aujourd'hui, l'ordre du jour et les divers rapports ont été envoyés par courriel ou par la poste, le rapport annuel du président a été publié en temps utile sur le site web de l'AGPL.

Les membres suivants se sont excusés :			
Nom	Prénom	Entreprise	Lieu
Selzam	Ruedi	Membre d'honneur de l'AGPL	
Menétrey	Jérôme	JM Jérôme Menétrey SA	Grandcour
Jaquet	Pascal	Jaquet	Genève
Quartenoud	John	Linde Gas Schweiz AG	Dagmersellen
Knell	Werner	Knell AG	Niederglatt
Schori	Reto	Gaszentrum Schori AG	Bollingen
Müller	Markus	Küwa Haustechnik AG	Wagenhausen
Fontana	Othmar	Multigas	Domdidier
Odermatt	Markus	Garasch 106 AG	Ennetbürgen
Odermatt	Stefan	Garasch 106 AG	Ennetbürgen

Participants à l'assemblée générale de l'AGPL du 23 avril 2024					
Membres, y.c. le comité	Actifs	Comité directeur	Membres d'honneur	Avec droit de vote	Majorité simple
Avec droit de vote	9	5	3	17	9
	Passifs	Invités		Total des participants	

Sans droit de vote	0	1	0	18	
--------------------	---	---	---	----	--

## 2. Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée générale ne demande aucun changement de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 3. Nomination du scrutateur

Dani Selzam (Selzam AG) se propose en tant que scrutateur.

Il est élu à l'unanimité.

## 4. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2023

Le procès-verbal en français et en allemand a été envoyé aux membres sous forme électronique ou papier pour consultation. L'assemblée ne souhaite poser aucune question ni ajouter de complément.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et des remerciements sont adressés à son rédacteur.

## 5. Mutations

<b>Admissions, démissions, passages :</b>		
<b>Entreprise</b>	<b>Lieu</b>	<b>Justification</b>
<b>Admissions au 01.01.2024</b>		
MS Rime SA	Riaz	
Gäsä GmbH	Teufen	
<b>Démissions au 31.12.2023</b>		
Gasprofi	Düdingen	?
Greber Gastec GmbH	Emmenbrücke	Cessation d'activité gaz
Chatenoud Ed. SA	Lonay	Faillite
RB Yachting GmbH	Pratteln	Changement de propriétaire
<b>Passage au 01.01.2024</b>		
Aucune		

Urs Voegeli présente brièvement les mouvements de membres au sein de notre association et soumet au vote les démissions. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité.

L'admission des entreprises M.S. Rime SA, Riaz, et Gäsä GmbH en tant que membres actifs est également approuvée à l'unanimité. Michel Rime et Remo Kräutler sont chaleureusement accueillis au sein des membres de l'AGPL.

Le président remercie Urs pour la bonne tenue du registre des membres.

Membres de l'AGPL			
État lors de l'AG	31.12.2022	31.12.2023	Différence
Membres d'honneur	5	5	0
Membres du patronat	1	0	-1
Membres actifs	70	67	-3
Membres passifs	1	2	+1
Total	77	74	-3
Comité directeur	5	5	0

## 6. Acceptation du rapport annuel du président

Le rapport annuel du président a été publié sur le site internet de l'AGPL.

L'assemblée accepte le rapport annuel à l'unanimité.

Le vice-président Matthias Felber remercie le président au nom de l'association pour son travail au cours de l'année écoulée.

## 7. Acceptation des comptes annuels 2023



### Bilanz per 31.12.2023 (in Schweizer Franken)

<b>AKTIVEN</b>	<b>31.12.23</b>	<b>Vorjahr</b>	<b>PASSIVEN</b>	<b>31.12.23</b>	<b>Vorjahr</b>
Postkonto	98'920.26	117'611.05	Eigenkapital FVF	114'991.15	121'710.22
offene Mitgliederrechnungen	1'700.00	1'200.00	Transitorische Passiven	1'725.35	3'819.90
Transitorische Aktiven	0.00	0.00	Verlust	-16'096.24	-6'719.07
<b>TOTAL AKTIVEN</b>	<b>100'620.26</b>	<b>118'811.05</b>	<b>TOTAL PASSIVEN</b>	<b>100'620.26</b>	<b>118'811.05</b>

### Erfolgsrechnung 2023

<b>AUFWAND</b>	<b>2023</b>	<b>Vorjahr</b>	<b>ERTRAG</b>	<b>2023</b>	<b>Vorjahr</b>
Lohnaufwand	20'213.10	13'095.00	Mitgliederbeiträge Aktive	19'000.00	18'500.00
Sekretariat / Buchhaltung	2'693.25	5'148.60	Patronatsmitgliederbeiträge	0.00	0.00
Sitzungsgelder Vorstand	3'740.70	2'595.60	Passivmitgliederbeiträge	800.00	400.00
Homepage	453.00	453.00	Mahngebühren	0.00	0.00
Generalversammlung	1'321.40	1'602.40	Spenden	150.00	0.00
Übersetzungskosten	1'707.50	872.50	Debitoren Verluste	-1'200.00	0.00
Hotline	3'470.10	1'105.00			
übriger Aufwand	1'247.19	746.97			
<b>TOTAL AUFWAND</b>	<b>34'846.24</b>	<b>25'619.07</b>			
<b>Verlust</b>	<b>-16'096.24</b>	<b>-6'719.07</b>			
<b>AUFWAND</b>	<b>18'750.00</b>	<b>18'900.00</b>	<b>ERTRAG</b>	<b>18'750.00</b>	<b>18'900.00</b>

Urs Voegeli (chef des finances) présente et explique les comptes annuels.

Les dépenses de l'année dernière ont augmenté d'environ CHF 10 000, principalement en raison des coûts salariaux liés à l'agrandissement du comité.

Il informe également que notre membre d'honneur Ruedi Selzam a envoyé un courrier exprimant ses inquiétudes quant à l'avenir financier. La diminution des fonds s'explique notamment par l'absence de revenus pour l'AGPL provenant de la vente de vignettes et des membres de patronage. De plus, le nombre de membres a également diminué. Les dépenses ont également augmenté en raison de l'implication intensive dans la révision de divers règlements, par exemple le guide CT GPL L1, le règlement I+D, et le règlement CBM. Le comité abordera ce sujet lors de sa prochaine réunion.

Après ces explications, les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité. Au nom de tous les membres de l'association, le président remercie Urs et son épouse pour leur travail compétent dans la gestion des finances de l'AGPL.

## 8. Rapport de révision

Garage Voigtmann AG, René Voigtmann, Frauenfelderstr. 1a, 8404 Winterthur

Corroprot AG, Reto Baumann, Kempptalstrasse 111, 8308 Illnau

Bericht der Revisoren an die Generalversammlung des  
Schweizerischen Fachverband Flüssiggas, FVF

Winterthur/Illnau, im März 2024

### Jahresrechnung FVF 2023

Als Revisoren haben wir den per 31.12.2023 erstellten Rechnungsabschluss der  
Verbandskasse geprüft.

Auf der Basis von Stichproben wurden die Kontoblätter mit den Belegen verglichen.  
Die ausgewiesenen Kontobestände der Aktiven stimmen mit den entsprechenden  
Belegen überein.

Die Jahresrechnung sieht wie folgt aus:

Ertrag	CHF	18'750.00
Aufwand	CHF	34'846.24
<b>Verlust</b>	<b>CHF</b>	<b>16'096.24</b>

Dieser Gewinn wird im Verbandsvermögen verbucht.

Die Bilanzsumme per 31.12.2023 beträgt CHF 100'620.26.

Wir stellen fest, dass die Buchhaltung sauber und korrekt geführt ist, und empfehlen  
Ihnen, die Jahresrechnung 2023 zu genehmigen und dem Kassier Décharge zu  
erteilen.

Der Revisor: René Voigtmann

Der Revisor: Reto Baumann

Le rapport signé a été présenté aux membres présents au moyen d'une présentation PowerPoint. Les membres n'ont formulé aucune objection ou question concernant le rapport de révision de 2023.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### Décharge

La demande de l'organe de révision d'accepter les comptes et d'accorder la décharge au comité a été acceptée sans opposition. Le président remercie Urs Voegeli ainsi que les deux réviseurs René Voigtmann et Reto Baumann pour leur travail de révision des finances de l'AGPL.

### 9. Fixation des cotisations annuelles des membres de l'association

Au nom du comité, Urs Voegeli propose à l'assemblée de maintenir les cotisations annuelles des membres actifs (CHF 300) et des membres passifs (CHF 200). Les membres donnent leur accord et approuvent les cotisations actuelles à l'unanimité pour une année supplémentaire.

### 10. Approbation du budget 2024

Schweizerischer Fachverband Flüssiggas FVF  
Association suisse professionnelle des gaz de pétrole liquéfiés AGPL



## Budget 2024

Aufwand/Charges		Erlös/Produits	
Konto/Comptes	Betrag/Montants	Konto/Comptes	Betrag/Montants
Materialeinkauf <i>Achat matériel revente</i>	CHF 0.00	Diverse Erlöse <i>Vente divers</i>	CHF 0.00
Aufwand Kurse <i>Frais pour les cours</i>	CHF 6'500.00	Erlös aus Kursen <i>Produit cours divers</i>	CHF 0.00
Aufwand Werbung/PR/Lobbying/Hotline <i>Frais de publicité</i>	CHF 3'600.00	Beiträge LPG-Branche	CHF 0.00
Entschädigung Vorstand <i>Dédomagement comité</i>	CHF 18'000.00	Mitgliederbeiträge <i>Cotisation des membres</i>	CHF 19'800.00
Aufwand Sekretariat <i>Frais secrétariat</i>	CHF 300.00		
Aufwand Generalversammlung <i>Frais divers séances</i>	CHF 1'500.00		
Aufwand Übersetzungen <i>Frais de traduction</i>	CHF 2'000.00		
Finanzaufwand Steuer/Revision <i>Impôt</i>	CHF 400.00		
Übriger Betriebsaufwand <i>Autres frais</i>	CHF 1'000.00		
Homepage	CHF 1'000.00		
<b>Total Aufwand / total charges</b>	<b>CHF 34'300.00</b>	<b>Total Ertrag / total produits</b>	<b>CHF 19'800.00</b>
		<b>Gewinn</b>	<b>-CHF 14'500.00</b>

Urs Voegeli présente le budget 2024 et attire l'attention sur le poste de dépenses « frais de cours ». En février, l'AGPL a organisé une journée d'information gratuite pour ses membres qui ont pu bénéficier de présentations spécialisées sur les thèmes du « règlement CBM révisé » (René Fischer) et du « nouveau guide CT GPL gaz liquide L1 » (Remo Kräutler).

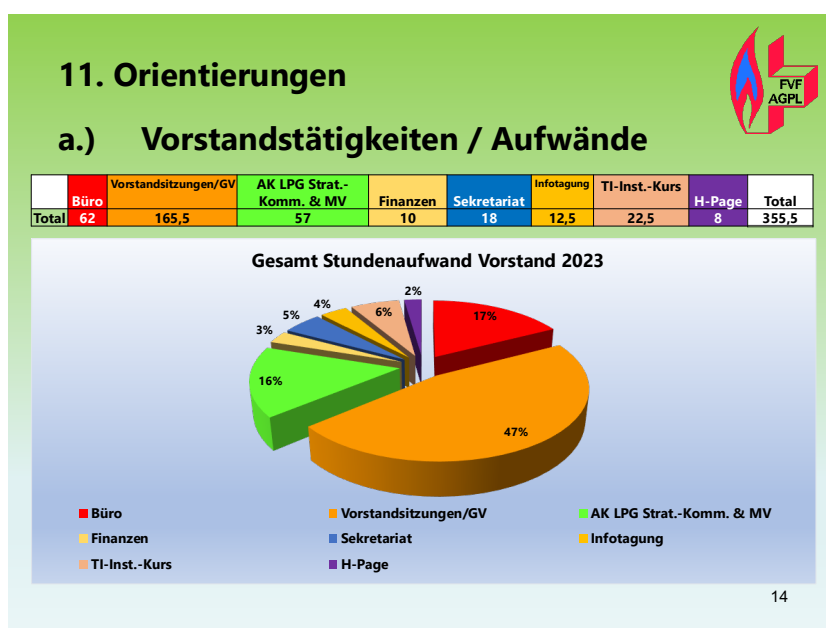
Le budget est ensuite approuvé à l'unanimité. Le président remercie tous les membres pour leur soutien et les assure que le comité utilisera les fonds à sa disposition toujours de façon raisonnable.

## 11. Orientation

### Activités du comité :

Le Président informe les participants des éléments suivants :

- a) Activités et charge de travail du comité  
Edi Ritter fournit un aperçu des activités du comité selon le tableau présenté.



- b) CT GPL – Commission stratégique :

### Réunion du 7 mars 2023 à Reiden

Les sujets suivants ont été abordés :

- l'élection du comité et de la commission stratégique
- les comptes annuels et le budget
- le guide CT GPL L1 révisé
- la formation prévue par Caravaningsuisse pour un « installateur CSV »

Décisions prises :

- réduire la contribution aux frais pour les participants EDEX de CHF 250 à CHF 150
- verser aux participants des groupes spécialisés un forfait journalier de CHF 250 à l'avenir
- mettre à disposition une aide à la formation de CHF 25 000 pour subventionner les cours peu fréquentés
- réviser modérément le règlement des contrôleurs CBM datant de 2018

Points de discussion :

- trouver des intervenants compétents pour les cours I+D en français
- déterminer qui devra effectuer les contrôles sur les « appareils à gaz mobiles » dans les secteurs de

la

- construction et de l'agriculture
- trouver un cycle de contrôle raisonnable pour garantir une certaine sécurité sur ces installations de gaz liquéfié

#### Réunion du 27 octobre à Bern, dans le cadre du Caravan Salon

Les sujets suivants ont été abordés :

- la « consultation sur le règlement révisé des contrôleurs CBM »
- le projet « installateurs CBM » de Caravaningsuisse

Décisions prises :

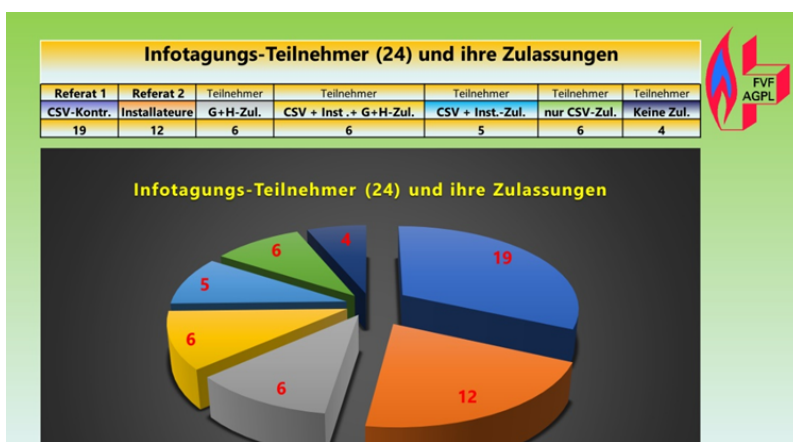
- les modifications demandées par l'AGPL dans le règlement des contrôleurs CBM ont été approuvées, à l'exception de l'article manquant « Mise hors service »
- le comité directeur du CT GPL doit soumettre un texte correspondant aux membres de la commission stratégique pour examen et approbation
- le règlement doit ensuite être traduit en français et en italien
- Caravaningsuisse doit élaborer un règlement pour les « installateurs CMB ». Ce règlement doit être soumis à la commission stratégique pour approbation
- le groupe spécialisé Formation du CT GPL doit établir les exigences de l'examen
- Caravaningsuisse peut ensuite proposer un cours de formation
- les examens doivent être évalués par les experts aux examens du CT GPL

Informations communiquées par le comité directeur du CT GPL :

- Une définition précise sera établie dans le domaine des tiny-houses, des mobil-homes fixes, etc. pour délimiter les compétences en matière de contrôles.
- Une « directive » concernant la compétence en matière de contrôles (contrôleurs I+D ou CBM ?) sur les « appareils à gaz mobiles » dans le secteur de la construction et/ou de l'agriculture sera rédigée.
- Il sera également rédigé une fiche d'information concernant les contrôles I+D, qui pourra être remise au préalable aux exploitants d'installations I+D.

#### c) Journée d'information de l'AGPL du 2 février 2024

Le comité de l'AGPL a été très heureux de la participation active de nos membres à cet événement. Chaque membre a reçu les deux présentations comme documents pour son usage personnel. Comme il y avait également des participants romands, les présentations ont été traduites en français et envoyées ultérieurement. En résumé, c'était une journée d'information enrichissante. Edi Ritter tient à remercier encore une fois les deux intervenants, René Fischer et Remo Kräutler, pour leurs exposés présentés de manière concise et efficace.



## 12. Propositions

Aucune

## 13. Hommage/nominations

Aucune

## 14. Divers

### Concept « Installateur de gaz de pétrole liquéfié CBM » :

Comme déjà mentionné sous le point 11b, le président de Caravaningsuisse Christoph Hostettler a présenté une nouvelle fois son projet révisé et concrétisé lors de la de séance du CS du 27 octobre 2023.

### 14. Verschiedenes

Caravaningsuisse fordert eine Ausbildung und Zulassung als  
«CSV-Flüssiggas-Installateure»

**Konzeptvorstellung des Caravaningsuisse an derAK LPG SK vom 8.11.2022**  
*Auszug aus dem SK - Protokoll*

**8 Konzeptvorstellung Caravaningsuisse «Zusatzmodul Flüssiggasinstallationen in Campingfahrzeugen, Schiffen und bei Veranstaltungen (CSV)»**

**Unser Ziel der Ausbildung**

- Vermitteln der nötigen Grundlagen (Gesetz, Verordnung, Richtlinien, Normen)
- Kennen der zugelassen Materialien und sachgerechten Vorgehensweise
- Erlangen der Fähigkeiten für eine Flüssiggasinstallation im CSV Bereich.



Christoph stellt den momentanen Stand/Konzept der Ausbildung dar. Es gibt viele Kontrolleure, die das Wissen von Installationen sich bereits angeeignet haben, jedoch dieses nicht nachweisen können. Anhand der EKAS hält das AK LPG Prüfungsreglement fest, wer das Wissen umsetzen darf.

26

### Anforderungen / Grundkenntnisse / Schulung + Prüfung

**Konzept**

• Bildungspartner Suissetec & Referenten Caravaningsuisse

Kurs Grundwissen	Prüfung Grundwissen	Kurs Installation Modul 1 (Fachwissen)	Kurs Installation Modul 2 (Auslegung)	Prüfung Installation Modul 1 & 2	Kurs Installation Modul 3 (Praxis (Übungsthal))	Prüfung Installation Modul 3 (Praxis)
------------------	---------------------	--	---------------------------------------	----------------------------------	---	---------------------------------------

**Voraussetzung !!!** **CSV**

Analog der Installateurs Ausbildung für Gewerbe- und Haus technik !!!

Auslegung CSV Flüssiggasinstallationen	Kurs Installation CSV Flüssiggasinstallationen	Prüfung CSV Flüssiggasinstallationen
1 Tage	1Tage	0.5 Tage

2023 / Hostettler

Konzept Installateur CSV

32



### Ausbildung - Themen

**Aufbau der Schulung – Installationen CSV**

1 Tag Auslegung Flüssiggasinstallationen CSV

- Gesetzliche Grundlagen  
Auffrischung VUV Art. 32c, PrSG, GaGV, EU 2016/426, SN EN 1949, weitere einschlägigen Normen und Vorschriften, ...  
- Rechtliche Grundlagen einer Herstellererklärung (Installation ; Bsp. nach SN EN 1949)
- Technische Grundlagen  
Zulässige Materialien  
Armaturen Komponenten  
Herstellerangaben und Systemanforderungen  
Sicherheitssysteme

**Aufbau der Schulung – Installationen CSV**

1 Tage Flüssiggasinstallationen (Praxis) CSV  
(Werkstatttag bsp. Suissetec Lostorf)

- Systemtechniken  
praktische Anwendungen in der Leitungsführung  
Verleesysteme und Aufbausysteme / -arten

### Prüfung durch den AK LPG

1/2 Tag

Prüfung  
CSV  
Flüssiggasinstallationen

- Teil 1 Installationsgrundsätze (Theorie – 45 min.)  
Multiple Choice
- Teil 2 Installation  
Erstellen Musterstück (Praxis – 3h)

Musterstück aus Gerät / Gaskasten Leitungssystem und Verteilblock !

2023 / Hostettler
Konzept Installateur CSV

32

### Letzte Version des Caravaningsuisse

#### Flüssiggasinstallationen im CS-Bereich

Es darf nicht gelötet und geschweisst werden!

Arbeitskreis LPG für Schweizer und Privilegierte

35

Les questions posées à la commission stratégie du CT GPL ont été répondues de la manière suivante :

Qui s'occupe de la formation des installateurs CBM ? Suissetec (M. Docci) + Caravaningsuisse

Qui examine ces nouveaux installateurs ? Les experts d'examen du CT GPL

Existe-t-il un règlement d'examen ? Non, il doit encore être établi ou le règlement existant doit être complété

En principe, le comité de l'AGPL ne s'oppose pas à une formation continue suivie d'un examen final pour des personnes qualifiées. Cependant, cette formation ne doit pas être superficielle. Les

activités autorisées des installateurs CBM doivent être définies de manière claire et précise et il faut également indiquer ce qui ne relève pas de leur compétence. Ces personnes ne peuvent réaliser que des installations conformes à la norme EN 1949 dans le domaine du camping et des bateaux.

#### Lettre d'information aux inspections cantonales du travail :

Selon le bureau du CT GPL et les vignettes I+D vendues en 2023, seuls 280 contrôles ont été effectués, dont environ 50 au Tessin. Pour les entreprises industrielles, la Suva est l'autorité d'exécution, tandis que pour les entreprises non soumises à la Suva, telles que celles de la gastronomie, ce sont les inspections cantonales du travail qui sont compétentes. Après que Vitogaz a envoyé à tous ses clients une lettre d'information en février 2023, rappelant l'obligation de contrôle des installations de gaz liquide selon la directive CFST 6517, les demandes de contrôle et les commandes des exploitants commerciaux (restauration, etc.) sont restées à un niveau très bas. Cette situation a incité le comité de l'AGPL à envoyer une lettre d'information demandant aux inspections cantonales du travail d'exiger, lors de leurs futurs contrôles périodiques auprès des exploitants d'installations de gaz liquéfiés, les documents d'étanchéité et de contrôle requis. Cette lettre a été envoyée la semaine dernière, avec une information simultanément transmise à nos spécialistes I+D.

#### Succession de René Fischer pour la gestion de la HelpLine

L'année dernière, notre membre honoraire René Fischer a de nouveau géré notre HelpLine. Celle-ci a été sollicitée un peu plus que les années précédentes, ce qui montre que la HelpLine de l'AGPL joue toujours un rôle essentiel. C'est la raison pour quoi, selon le comité, elle doit pouvoir continuer à être utilisée pour prévenir les dommages et accidents liés aux installations GPL.

Le comité a réfléchi à un successeur lorsque René prendra sa retraite (définitive ou non). Il a sollicité Beni Munz, de Munz ProGaz à Morat, pour savoir s'il serait prêt à assumer ce poste. Beni a accepté spontanément, ce qui réjouit Edi Ritter et le comité de l'AGPL. Il sera formé et accompagné par René pendant un certain temps, de sorte qu'il puisse répondre aux questions en tant que « HelpLiner » indépendant lorsque René Fischer prendra définitivement sa retraite.

#### Demande d'utilisation du logo de l'AGPL :

Récemment, Edi Ritter a été informé qu'un membre de l'AGPL faisait de la « publicité » avec notre logo protégé et le texte associé.

Cela fait plaisir au comité. Cependant, une demande écrite est requise pour l'utilisation du logo avec le texte associé. Le formulaire de demande peut être téléchargé depuis le site internet de l'AGPL et doit être envoyé au secrétariat. Une version française est également disponible. Nous demandons aux membres de respecter cette directive afin de prévenir toute utilisation non autorisée.

#### Dernières nouvelles de l'assemblée des membres du CT GPL du 11 avril 2023 :

Grâce à la très bonne situation financière de l'association, l'assemblée a décidé d'exonérer de la cotisation annuelle (CHF 200) les membres participant à l'assemblée des membres. De plus, aucuns frais ne seront facturés aux participants des cours pour les examens initiaux, et à partir de 2025, la contribution aux frais EDEX ne sera plus facturée. Ces trois décisions sont valables jusqu'à nouvel ordre et seront réévaluées en fonction de la situation financière, puis approuvées ou rejetées par l'assemblée des membres.

N'ayant reçu aucune intervention sous le point Divers, Edi Ritter remercie les personnes présentes pour leur participation active et compétente et souhaite à tous « bon appétit » et un bon retour.

Clôture de la partie officielle de l'assemblée générale : 11 h 30

Le secrétaire :



Kuno Graber